

République Française
Département : INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement : Chinon
CLERE LES PINS - COMMUNE

Séance du mardi 07 avril 2026

Délibération N° DE_013_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15
Date de la convocation : 31/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le sept avril deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Antoine PINARD.

Présents : Antoine PINARD, Lydie JARRIGE, Thierry GARRIDO, Karine DETANDT, Charlie LAIZE, Céline BELSOEUR, Clément NOYON, Catherine CORDEIRO, Benjamin PLAT, Sandra MOREL, Annabelle PINAULT, Benoît BAROT, Patrick GUIET, Anthony PESLIER

Représentés : Pascale DELAUNAY représentée par Benoît BAROT

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Lydie JARRIGE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délégués au SIETABR

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Travaux d'Aménagement des Bassins versants des rivières Breuil et Roumer n'existe plus, c'est la Communauté de Communes qui désigne ses représentants à l'ANVAL.

Le SIETABR a été remplacé par l'ANVAL.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Antoine PINARD
Président de séance



Sandra MOREL
Secrétaire de séance

DE_013_2026